



Bulletin Officiel

N° 3889 Mardi 5 Juillet 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES-GIF FILTER- 3

BNAC CONFIANCE FCP 3

BNAC PROGRES FCP 3

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE 3

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES- SITEX - 4-5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVE DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE

LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010

ARABIA SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 juillet 2011.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DU CMF

Paiements de dividendes

SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION S.A
GIF FILTER

Siège Social : Km 35 route de Sousse 8030 GROMBALIA,

La Société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2011, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2010 à **0,150 DT** par action, soit 15% de la valeur nominale et la mise en paiement de ces dividendes à partir du **15 juillet 2011**.

2011 - AS- 755

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE
BNAC CONFIANCE FCP

BNA-CAPITAUX gestionnaire de *BNAC CONFIANCE FCP* porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2010, depuis le **04 juillet 2011 un dividende net de 1,058 dinars par part**.

2011 - AS- 763

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE
BNAC PROGRES FCP

BNA-CAPITAUX gestionnaire de *BNAC PROGRES FCP* porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2010, depuis le **04 juillet 2011 un dividende net de 1,681 dinars par part**.

2011 - AS- 764

ASSEMBLEE GENERALE**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi **16 juillet 2011** à 9h00 du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010;
- 2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice 2010;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Cooptation d'administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présence;
- 7- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'emprunts extérieurs, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- 8- Approbation le cas échéant des conventions réglementées;

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social (Unité Organisation et Mobilisation des Ressources, 5^{ème} étage)

2011 - AS -756

Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES -SITEX

Siège social : Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-

La Société Industrielle des Textiles << SITEX >> publie, ci-dessous,
Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2011, la Société Industrielle des Textiles -SITEX- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable.

1- RESOLUTIONS ADOPTEES :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaire aux Comptes sur la gestion de l'exercice 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de l'ensemble de ces rapports dans leur intégralité.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au Système Comptable des Entreprises 1997 " SCE1997 "

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2010.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve la proposition du Conseil d'Administration reportant l'affectation du résultat de l'exercice 2010 :

Déficit de l'exercice 2010 :	(3.738.734,730) Dinars Tunisiens
Résultats reportés fin 2009 :	(13.149.231,126) Dinars Tunisiens
Résultats reportés fin 2010 :	(16.887.965,856) Dinars Tunisiens

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle ratifie la cooptation de Monsieur Khaled Ben MILED , de nationalité Tunisienne, demeurant à 8, Ru Mahmoud ANNABI, El Menzah VI, Tunis, en qualité d'Administrateur, et ce , pour la durée restant à courir du mandat de Madam Jaouida ZITOUNI, Administrateur démissionnaire, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2012.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient les jetons de présence de l'exercice 2011 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2011 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres du dit comité.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Société pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2 – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE :

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010
APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(en milliers de dinars)

	2010	2009
ACTIF NON COURANTS	42.935	47.914
immobilisations incorporelles brutes	1.339	1.319
moins : Amortissements	(1.192)	(1.013)
immobilisation incorporelles nettes	147	306
immobilisations corporelles brutes	164.057	162.961
moins : Amortissements	(122.050)	(116.097)
immobilisation corporelles nettes	42.007	46.864
immobilisation financières brutes	807	770
moins : Provisions	(26)	(26)
immobilisation financières nettes	781	744
ACTIFS COURANTS	45.087	34.172
stocks bruts	26.809	24.209
moins : Provisions	(4.068)	(4.861)
stocks nets	22.741	19.348
liens et comptes rattachés	15.871	5.847
moins : Provisions	(248)	(547)
liens et comptes rattachés net des provisions	15.623	5.300
autres actifs courants	3.777	3.237
placements et autres actifs financiers	165	172
liquidités et équivalent de liquidités	2.781	6.115
TOTAL ACTIF	88.022	82.086
CAPITAUX PROPRES	48.687	52.548
capital social	23.063	23.063
réserve	41.522	41.542
résultats reportés	(16.888)	(13.149)
subventions d'équipements	990	1.092
Capitaux propres après affectation du résultat	48.687	52.548
PASSIFS NON COURANTS	6.276	9.639
emprunts et dettes assimilées	5.146	8.480
provisions non courantes	1.130	1.159
PASSIFS COURANTS	33.059	19.899
fournisseurs et compte rattachés	422	2.377
autres passifs courants	1.971	2.592
encours bancaires et autres passifs financiers	30.666	14.930
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	88.022	82.086

3 - L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES EN TENANT COMPTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2010

(en milliers de dinars)

	Total capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Autre réserves	Prime d'émission	Résultats reportés	Subventions d'équipements	Résultat de l'exercice
Solde au 31.12.2010	48.687	23.063	2.306	36.023	3.193	(13.149)	990	(3.739)
Affectation approuvée AGO du 16.06.2011						(3.739)		3.739
Solde au 31.12.2010	48.687	23.063	2.306	36.043	3.193	(16.888)	990	0

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 JUILLET 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,563%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,584%	999,689
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,597%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,732%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,743%	1 007,849
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,752%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,772%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,797%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,165%		996,993
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,349%	1 015,190
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,509%	1 049,481
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,583%	1 071,908
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,768%	1 038,425
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,109%		965,286
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,117%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,128%	1 030,197
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,148%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	960,372
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,197%	1 053,626
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		952,244

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,497	137,508		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,050	12,051		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,233	1,233		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,250	33,253		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,582	45,586		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	151,059	150,900		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	527,757	526,880		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	120,868	121,100		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	121,390	121,320		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	111,467	111,478		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	109,260	109,274		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	88,752	87,977		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,300	150,975		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	91,805	91,667		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,389	100,522		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 244,746	1 244,839		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 146,182	2 150,624		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	104,882	105,211		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	106,882	105,560		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	116,131	115,999		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 156,868	1 155,845		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	114,057	114,501		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	13,784	13,850		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 613,222	5 630,388		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 558,283	6 568,282		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,064	2,093		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,745	1,757		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,014	1,024		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,047	106,059
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	102,583	102,592
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,371	103,381
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,280	101,308
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,461	101,473
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	105,646	105,659
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	101,949	101,960
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,064	102,076
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,227	102,238
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	103,949	103,959
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	100,833	100,844
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,278	102,289
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,272	102,282
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	104,821	104,831
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,150	104,160
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,492	101,500
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,154	101,164
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,511	102,521
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	100,549	100,559
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	101,680	101,691

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,325	102,334
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	100,750	100,761
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,548	102,565
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,104	103,112
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,400	100,409
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,350	10,351
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	101,927	101,935
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,058	101,074
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	99,798	99,893
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	71,871	71,912
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	139,538	138,983
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 383,909	1 376,680
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	107,154	107,462
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	109,736	109,816
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	84,164	83,474
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,900	15,901
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	252,471	251,530
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,694	44,599
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 100,189	2 090,571
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	73,211	73,076
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	55,278	55,152
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	98,048	97,907
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	106,805	106,578
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	98,663	98,095
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,450	11,455
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,258	12,262
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,087	16,089
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	15,848	15,801
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,250	11,221
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	119,347	119,124
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	122,200	122,134
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	9,998	10,001
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	107,405	106,734
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	18,773	18,739
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	100,004	99,995
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	99,987	99,987
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	96,954	97,245
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	102,537	103,575
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	131,733	133,028
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,761	9,770
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	109,241	109,682
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	110,295	110,535
91	FCP ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	99,862	99,841
92	FCP ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	98,920	98,818
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	177,202	179,381
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	157,895	159,958
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	138,357	139,436
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 687,734	9 812,109
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	185,945	188,939
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	122,546	123,950
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 350,779	1 359,786
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	101,140	101,463
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	27/01/10	-	-	107,049	96,610	97,935
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	03/03/10	-	-	107,735	110,645	110,601
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 666,922	9 599,548

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ARABIA SICAV**LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010****RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) le contrôle des états financiers de «l'Arabia Sicav», ci joints, comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'actif et des notes aux états financiers.
- 2) les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

L'établissement et la présentation des états financiers, qui font apparaître au bilan des actifs nets, de 7 537 557, Dinars incluant des sommes distribuables de l'exercice, de 81 764, Dinars et, une variation de l'actif net, de 885 099, Dinars relèvent de la responsabilité du conseil d'administration, tout comme, les estimations comptables retenues et la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à la présentation et l'établissement sincère des dits états financiers.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures pour recueillir les éléments probants justifiant les données reflétées par les états financiers.

Il comporte également :

- * une appréciation du caractère des méthodes comptabilisation, d'évaluation comptable et de la présentation d'ensemble des états financiers ;
- * une évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2010 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Aussi, devons nous vous informer, que :

- * les états financiers sont établis selon des méthodes constantes satisfaisant généralement aux normes et conventions comptables de base et aux dispositions de l'article 27 du code des organismes de placements collectifs ;

I - Opinion sur les états financiers (Suite) :

* les autres actifs figurant au Bilan comprennent des placements monétaires Impayés antérieurement à l'exercice, couverts à due concurrence par des plus values réalisées, d'un montant nominal de 425 000, dinars est converti en créances productives d'intérêt fixé à TMM majoré d'un demi point l'an, payables à partir de 2011 sur une durée de 15 années.

* la nouvelle application comptable ne permet pas la remontée en chaîne de l'information comptable de base, notamment, en ce qui concerne les enregistrements calculés et les données restituées par la balance générale.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2010.

Tunis, le 06 Mai 2011
Le Commissaire aux Comptes

Samia BELHADJ

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction, in fine, dans états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelles de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues par notre audit, les caractéristiques, modalités et conditions essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président nous a informés par avis du 06 mai 2011 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2010, en vertu d'une décision de votre AGO du 31 mars 2010, aux administrateurs et votre président pour un montant brut de 8 750, dinars

soit, un montant net par administrateur, de 1 000, dinars

2- Les honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 86 872, dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 1 180, dinars

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2010, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'AFC et l'ATB.

Tunis, le 06 Mai 2011
Le commissaire aux comptes
Samia BELHADJ

ETATS FINANCIERS ANNUELS
BILAN
ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2010	31/12/2009
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 187 811	4 333 961
b- Obligations et valeurs assimilées	743 991	268 363
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	793 450	1 529 230
b- Disponibilités	1 758 480	570 510
AC3- Créances d'exploitation	0	9 472
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	8 483 732	6 711 536
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	946 175	59 079
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	946 175	59 079
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	7 455 793	6 578 955
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	81 764	73 503
ACTIF NET	7 537 557	6 652 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	8 483 732	6 711 536

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinars)

	01/01/2010	01/01/2009
	31/12/2010	31/12/2009
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	100 858	98 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	18 309	17 247
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	68 322	53 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	187 489	168 683
CH 1- Charges de gestion des placements	104 460	87 411
REVENU NET DES PLACEMENTS	83 030	81 272

PR 3-	Autres produits	17 664	8 897
CH 2-	Autres charges	19 637	18 558
RESULTAT D EXPLOITATION		81 056	71 610
PR 5-	Régularisations du résultat d'exploitation	708	1 892
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		81 764	73 503
PR 4-	Régularisation du résultat d'exploitation		
	(annulation)		
_	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-586 265	561 987
_	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 207 558	619 259
_	Frais de négociation	-36 521	-20 774
_	Régularisation des sommes non distribuables	18 373	43 744
-	régularisation des sommes distribuables		
-	Droit d'entrée	2 893	4 949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		687 802	1 282 667

ANNEXE III

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinars)**

		01/01/2010	01/01/2009
		31/12/2010	31/12/2009
AN 1-	VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a-	Resultat d 'Exploitation	81 056	71 610
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-586 265	561 987
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 207 558	619 259
d-	Frais de négociation de titres	-36 521	-20 774
AN 2-	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-73 503	-93 543
AN 3-	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a-	Souscriptions		
_	Capital	271 772	450 665
_	Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	485 904	100 633
_	Régularisation des sommes distribuables	1 214	2 458
_	Droits d' entrée	2 893	4 949
b-	Rachats		
_	Capital	-973	-1 721
_	Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-467 531	-56 889
_	Régularisation des sommes	-506	-566

	distribuables		
-	Droit de sortie		
	VARIATION DE L'ACTIF NET	885 099	1 638 068
AN 4-	ACTIF NET		
a-	en début d'exercice	6 652 457	5 014 389
b-	en fin d'exercice	7 537 557	6 652 457
AN 5-	NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)		
a-	en début d'exercice	94 588	86 674
b-	en fin d'exercice	98 509	94 588
	VALEUR LIQUIDATIVE	76,516	70,331
AN6-	TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	9,89%	23,42%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2010

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 187 810 DT contre 4 333 961 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2010	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ADWYA	67 139	477 157	422 506	4,98%	0,61%
ASSAD	64 100	718 313	715 612	8,44%	0,58%
BT	25 000	294 750	290 725	3,43%	0,02%
BTE	9 050	226 583	264 242	3,11%	0,91%
CIMENTS DE BIZERTE	96 000	912 863	711 936	8,39%	0,22%
ENNAKL	47 000	786 942	545 952	6,44%	0,16%
MODERN LEASING	3 500	29 750	41 906	0,49%	0,09%
SFBT	100	1 241	1 236	0,01%	0,00%
SPDIT	14 000	74 927	98 154	1,16%	0,05%
TINVEST	1 475	0	11 937	0,14%	0,15%
TL	1 300	31 622	45 067	0,53%	0,02%
TPR	65 000	279 985	373 100	4,40%	0,18%
TUNIS RE	47 000	671 150	700 112	8,25%	0,52%
UIB	15 215	311 478	314 829	3,71%	0,09%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	86 540	1,02%	0,40%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	37 881	0,45%	3,40%
FCP IRADETT CEA	830	14 965	14 274	0,17%	2,83%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	511 802	6,03%	1,00%
TOTAL	459 448	5 298 431	5 187 811	61,15%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATL 2010/1	5 810	581 000	590 461	6,96%	0,73%
CIL2005/1	1 500	60 000	60 727	0,72%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	80 000	80 302	0,95%	4,00%
UNIFACTOR 2008	200	12 000	12 501	0,15%	0,20%
TOTAL	11 510	733 000	743 991	8,77%	
PLACEMENTS MONETAIRES		750 000	793 450	9,35%	
DISPONIBILITES		1 749 325	1 758 480	20,73%	
TOTAL GENERAL		7 780 756	8 483 732	100%	

AC4-Note sur les autres Actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours des 4 trimestres 2010 ARABIA Sicav a encaissé 17 664 DT d'intérêts.

Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

Note sur les Placements monétaires

	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Placement à terme	750 000	1 500 000
Compte Bancaire	1 749 325	566 073
TOTAL	2 499 325	2 066 073

<u>PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Revenus des Actions	98 092	89 637
Revenus des titres OPCVM	2 766	8 723
Revenus des obligations	18 309	17 247
Revenus des autres valeurs		
TOTAL	119 167	115 607
<u>PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires</u>	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Revenu des Billets de Trésorerie	0	0
Revenu des autres Placements monétaires	44 319	43 393
Autres revenus	17 664	
TOTAL	61 983	43 393

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	6 578 955	
Nombre de titres	94 588	
Nombre d'actionnaires	30	

Souscriptions réalisées

Montant	271 772	
Nombre de titres émis	3 935	
Nombre d'actionnaires nouveaux	4	

Rachats effectués

Montant	973	
Nombre de titres rachetés	14	
Nombre d'actionnaires sortants	1	

Autres effets s/capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 207 558	
Régularisation des sommes non distribuables	18 373	
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-586 265	
Frais de négociation	-36 521	
Régularisation des sommes distribuables	0	
Droit d'entrée	2 893	

Capital au 31/12/2010

Montant	7 455 793	0,000000
Nombre de titres	98 509	
Nombre d'actionnaires	33	

CP2- Sommes distribuables

	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Résultats distribuables	81 764	54 923

TOTAL	81 763,879	54 923,066
<u>4/ AUTRES INFORMATIONS</u>	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Revenus des placements	187 489	168 683
Charges de gestion des placements	104 460	87 411
Revenu net des placements	83 030	81 272
Autres charges	19 637	18 558
Autres produits	17 664	8 897
Résultat d'exploitation	81 056	71 610
Régularisation du résultat d'exploitation	708	1 892
Sommes distribuables de la période	81 764	73 503
Frais de négociation	-36 521	-20 774
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-586 265	561 987
Plus Values réalisées sur cession de titres	1 207 558	619 259
Régularisation des sommes non distribuables	18 373	42 378
Droit d'entrée	2 893	4 949
Résultat net de la période	687 802	1 281 301
Nombre d' Actions	98 509	94 588
Résultat par Action	6,982	13,546
<u>CH1-Charges de gestion des Placements</u>	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	86 872	69 712
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	1 180	1 180